

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la route du Vin et dans la rue Leitschbaach à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la manifestation « Maacher Kermes 2021 ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Route du Vin, Leitschbaach**
Début : **Mercredi, 17 novembre 2021 à 07h00**
Fin : **Mercredi, 1 décembre 2021 à 18h00**
Motif : « Maacher Kermes 2021 »
Règlement : GRE-337-2021

Grevenmacher, le 16 novembre 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Leon Gloden